

Comité des finances et du développement économique

Procès-verbal 7

le mardi 10 septembre 2019 9 h 30

salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

- Nota: 1. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront normalement présentés au Conseil le 25 septembre 2019 dans le rapport no 7A du Comité des finances et du développement économique.
 - Veuillez prendre note que les votes et les avis contraires consignés dans la présente suite à donner doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce que le procès-verbal de la réunion soit confirmé par le Comité.

Présents : Président : Maire J. Watson

Conseillers : M. Luloff, L. Dudas, J. Harder, J. Sudds,

E. El-Chantiry, J. Cloutier, S. Blais, G. Darouze, S. Moffatt et

A. Hubley

Absents: Vice-président : Conseiller T. Tierney

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 6 - le 10 juillet 2019

CONFIRMÉ

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- OCC 02-19 Étape 2 du projet de train léger : processus d'approvisionnement et pouvoirs délégués
- OCC 14-19 Mise à jour de l'entente entre la Ville d'Ottawa et l'équipe de baseball des Champions d'Ottawa pour l'utilisation du 300, chemin Coventry

FEDC MOTION No. 7/1

Motion de la conseillère L. Dudas

ATTENDU QUE lors de la réunion du Conseil du 10 juillet 2019, la conseillère Diane Deans a présenté la demande de renseignements n° OCC 14-19 concernant la « Mise à jour de l'entente entre la Ville d'Ottawa et l'équipe de baseball des Champions d'Ottawa pour l'utilisation du 300, chemin Coventry »;

ATTENDU QUE la réponse écrite n'a pas été reçue assez tôt pour être ajoutée à l'ordre du jour du 10 septembre 2019 du Comité des finances et du développement économique (CFDE);

ATTENDU QUE la réponse à la demande a été envoyée aux membres du Conseil le 6 septembre 2019;

ATTENDU QU'il conviendrait d'ajouter cette réponse à l'ordre du jour de la présente réunion du CFDE afin qu'elle puisse être examinée en même temps que la présentation intitulée « Ottawa Stadium Update », complémentaire à la demande;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 89(3) du Règlement de procédure, la réponse à la demande n° OCC 14-19 au sujet de la

mise à jour de l'entente entre la Ville d'Ottawa et l'équipe de baseball des Champions d'Ottawa pour l'utilisation du 300, chemin Coventry soit ajoutée à l'ordre du jour de la présente réunion.

ADOPTÉE

Avant de traiter les points à l'ordre du jour, le Comité adopte la motion suivante :

FEDCO MOTION No. 7/2

* Motion de la conseillère L. Dudas

Que le Comité des finances et du développement économique (CFDE) suspende les Règles de procédure pour ajouter un compte rendu verbal sur la Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres à l'ordre du jour de la présente réunion du CFDE;

Que le CFDE entende les présentations inscrites aux points 2 et 3 de l'ordre du jour de la présente réunion du CFDE et, conformément à l'alinéa 83(4)a), dispense le personnel de l'obligation de déposer un rapport écrit distinct sur ces présentations.

ADOPTÉE

PRÉSENTATIONS

1. MISE À JOUR SUR LA LIGNE DE LA CONFÉDÉRATION

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

John Manconi, directeur général des Transports, donne une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au Bureau du greffier municipal et de l'avocat général. Michael Morgan, directeur, Programme de construction du train léger, Direction générale des transports, est présent pour répondre aux questions. Les conseillers R. Brockington, D. Deans, K. Egli, M. Fleury, G. Gower,

T. Kavanagh, R. King, J. Leiper, C. McKenney et C. Meehan sont aussi présents à cette partie de la réunion.

La présentation porte sur les exercices de simulation, les relations avec la clientèle, le nettoyage des stations, les ajustements à apporter au service et les dates importantes.

M. Alex Cullen exprime son appui, indiquant qu'il a pris le train et constaté que les voitures et les stations sont bien aérées et éclairées. Il suggère que la Ville mette sur pied une stratégie de marketing et organise une fin de semaine de déplacements gratuits pour inciter les résidents à utiliser le train léger.

Les membres du Comité posent des questions notamment sur les problèmes de bruit, les toilettes dans les stations, l'affichage et les locaux commerciaux.

Ils saluent en outre les efforts et le dévouement du personnel dans ce dossier. Au terme des délibérations et de la période de questions, le Comité PREND ACTE de cette présentation.

2. <u>ÉTAPE 2 DU PROJET DE TRAIN LÉGER – MISE À JOUR</u>

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Michael Morgan, directeur, Programme de construction du train léger, Direction générale des transports, donne une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au Bureau du greffier municipal et de l'avocat général. John Manconi, directeur général des Transports, est présent pour répondre aux questions. Les conseillers R. Brockington, D. Deans, K. Egli, M. Fleury, G. Gower, T. Kavanagh, R. King, J. Leiper, C. McKenney et C. Meehan sont aussi présents à cette partie de la réunion.

Le personnel répond à des questions sur l'affichage concernant l'abattage des arbres, les véhicules, les locaux commerciaux et l'accessibilité des stations. On demande que le personnel de la Direction générale des transports veille au maintien de l'accès aux sentiers en cas de retards dans les projets prévus à proximité de la station Walkley.

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL

Comme une collision mortelle est survenue sur la bretelle entre le passage supérieur du boulevard Jeanne-D'Arc et la route 174, et que le réaménagement de l'intersection contribuera à améliorer la sécurité des piétons et des personnes qui veulent accéder aux transports en commun sur le viaduc, demander au personnel d'évaluer la possibilité d'inclure en priorité ces travaux à l'Étape 2 du projet de train léger, avec pour but de commencer les travaux au printemps 2020.

3. <u>STADE D'OTTAWA – MISE À JOUR</u>

RIDEAU-ROCKCLIFFE (13)

Stephen Willis, directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique, donne une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal. Il est accompagné de Dan Chenier, directeur général des Loisirs, de la Culture et des Installations, de Marian Simulik, trésorière municipale, et de Peter Radke, directeur, Bureau des biens immobiliers municipaux, qui sont disposés à répondre aux questions.

La conseillère Dudas lit la motion suivante :

ATTENDU QUE différents rapports font état du fait que les Champions d'Ottawa sont en pourparlers pour vendre l'équipe;

ATTENDU QUE le stade d'Ottawa est une installation importante pour les activités sportives et communautaires, et qu'il a attiré plus de 100 000 personnes de partout dans la ville en 2019, notamment venues assister aux matchs de baseball des Champions d'Ottawa, de l'Université d'Ottawa et de l'Université Carleton, ainsi qu'aux championnats et activités communautaires;

ATTENDU QU'il serait prudent et avantageux pour la Ville d'évaluer les répercussions de l'inauguration de la Ligne de la Confédération et de l'Étape 2 du projet de train léger sur la viabilité à long terme de cette installation sportive et communautaire centrale;

ATTENDU QUE le personnel est d'avis que la valeur des terrains adjacents au stade d'Ottawa devrait augmenter considérablement une fois l'Étape 2 terminée;

ATTENDU QUE le Conseil a déjà adopté un rapport définissant le stade d'Ottawa comme une occasion de réaménagement pour les 7 à 15 prochaines années;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, si les Champions d'Ottawa concluent une convention d'achat et de vente, le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil de demander au personnel de :

- 1) rencontrer les acheteurs potentiels pour évaluer la viabilité financière de leur proposition de maintenir le baseball au stade d'Ottawa tout en protégeant les contribuables d'Ottawa, en veillant notamment à :
 - a) évaluer la possibilité pour le groupe de propriétaires de signer un bail à long terme (de 7 à 10 ans);
 - b) déterminer la capacité du groupe de propriétaires à rembourser les arriérés qui auraient pu s'accumuler à la fin de la saison 2019;
 - c) négocier, avant la signature du bail, la possibilité pour la Ville de réaménager stratégiquement une partie des terrains du stade suivant la mise en service du train léger;
 - d) définir le modèle de recouvrement des coûts et de partage des recettes qui minimisera les coûts pour les contribuables;
 - e) déléguer au personnel le pouvoir de négocier un contrat de location avant la saison 2020;
 - f) rendre compte de ses démarches au Comité des finances et du développement économique et au Conseil en vue de faire approuver le bail avant le début de la saison 2020;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil demande au personnel de travailler avec tous les membres du Conseil, les intervenants et les groupes communautaires locaux et nationaux qui le souhaitent en vue de cerner les possibilités d'élargir les utilisations communautaires du stade d'Ottawa, notamment les utilisations publiques et communautaires en dehors de la saison

de baseball, ainsi que les possibilités d'attirer des activités sportives diversifiées, comme la crosse et le cricket et l'accès pour les collèges et les universités.

Les membres discutent avec le personnel et lui posent des questions entre autres sur : les mesures qu'il a prises pour compenser les sommes dues à la Ville; la possibilité de louer le stade à d'autres organisations en dehors de la saison régulière de baseball; et la valeur de la propriété une fois l'Étape 2 terminée.

On demande que le personnel de la Direction générale des transports ou de la Direction générale des services des finances, avant l'étude de ce point par le Conseil le 25 septembre 2019, indique si le locataire a versé le paiement du mois d'août.

Au terme des délibérations, le Comité adopte la motion et les instructions au personnel suivantes :

FEDC MOTION No. 7/3

Motion de la conseillère L. Dudas

ATTENDU QUE différents rapports font état du fait que les Champions d'Ottawa sont en pourparlers pour vendre l'équipe;

ATTENDU QUE le stade d'Ottawa est une installation importante pour les activités sportives et communautaires, et qu'il a attiré plus de 100 000 personnes de partout dans la ville en 2019, notamment venues assister aux matchs de baseball des Champions d'Ottawa, de l'Université d'Ottawa et de l'Université Carleton, ainsi qu'aux championnats et activités communautaires;

ATTENDU QU'il serait prudent et avantageux pour la Ville d'évaluer les répercussions de l'inauguration de la Ligne de la Confédération et de l'Étape 2 du projet de train léger sur la viabilité à long terme de cette installation sportive et communautaire centrale;

ATTENDU QUE le personnel est d'avis que la valeur des terrains adjacents au stade d'Ottawa devrait augmenter considérablement une fois l'Étape 2 terminée;

ATTENDU QUE le Conseil a déjà adopté un rapport définissant le stade d'Ottawa comme une occasion de réaménagement pour les 7 à 15 prochaines années;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, si les Champions d'Ottawa concluent une convention d'achat et de vente, le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil de demander au personnel de :

- 2) rencontrer les acheteurs potentiels pour évaluer la viabilité financière de leur proposition de maintenir le baseball au stade d'Ottawa tout en protégeant les contribuables d'Ottawa, en veillant notamment à :
 - a) évaluer la possibilité pour le groupe de propriétaires de signer un bail à long terme (de 7 à 10 ans);
 - b) déterminer la capacité du groupe de propriétaires à rembourser les arriérés qui auraient pu s'accumuler à la fin de la saison 2019;
 - c) négocier, avant la signature du bail, la possibilité pour la Ville de réaménager stratégiquement une partie des terrains du stade suivant la mise en service du train léger;
 - d) définir le modèle de recouvrement des coûts et de partage des recettes qui minimisera les coûts pour les contribuables;
 - e) déléguer au personnel le pouvoir de négocier un contrat de location avant la saison 2020;
 - f) rendre compte de ses démarches au Comité des finances et du développement économique et au Conseil en vue de faire approuver le bail avant le début de la saison 2020;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil demande au personnel de travailler avec tous les membres du Conseil, les intervenants et les groupes communautaires locaux et nationaux qui le souhaitent en vue de cerner les possibilités d'élargir les utilisations communautaires du stade d'Ottawa, notamment les utilisations publiques et communautaires en dehors de la saison de baseball, ainsi que les possibilités d'attirer des

activités sportives diversifiées, comme la crosse et le cricket et l'accès pour les collèges et les universités.

ADOPTÉE

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL

Le personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique soumettra au Comité des finances et du développement économique un rapport d'analyse sur les différentes possibilités d'utilisation du stade en dehors de la saison de baseball.

SERVICES DES FINANCES

4. <u>BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES IMMOBILISATIONS – 2019 T2</u> RAPPORT D'ÉTAPE

ACS2019-FSD-FIN-0003

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

- Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil de recevoir ce rapport aux fins d'information.
- Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver le transfert au fonds de réserve pour le logement de la contribution financière de 7 millions de dollars reçue en avril 2019 du Programme d'aide au logement provisoire pour les coûts liés au logement provisoire en 2018.

REÇUES ET ADOPTÉES

5. ORIENTATION, CALENDRIER ET PROCESSUS DE CONSULTATION PROPOSÉS POUR LE BUDGET DE 2020

ACS2019-FSD-FIN-0004

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver ce qui suit :

- 1. La méthode utilisée et l'échéancier pour les consultations sur le budget de 2020 et son examen, comme l'indique le rapport.
- Les directives suivantes pour l'élaboration du budget provisoire de 2020.
 - a. Que l'augmentation globale de l'impôt municipal soit fixée à3 %, ce qui suppose :
 - i. que l'augmentation de la taxe prélevée à l'échelle de la ville, qui sert entre autres à financer la Bibliothèque publique d'Ottawa (BPO) et Santé publique Ottawa (SPO), ne dépasse pas 2 %, et que le Conseil demande au conseil d'administration de la BPO et au Conseil de santé de préparer leur budget provisoire en fonction de la part de cette augmentation qui leur revient, selon un calcul au prorata;
 - ii. que l'augmentation de la taxe prélevée pour le Service de police d'Ottawa ne dépasse pas 3 %, et que le Conseil demande à la Commission des services policiers d'Ottawa d'élaborer son budget provisoire en fonction de cette augmentation;
 - iii. que l'augmentation de la taxe prélevée pour le transport en commun soit fixée à 6,4 %, ce qui comprend une augmentation de 9,8 millions de dollars à l'apport en capital en remplacement de l'augmentation de la taxe provinciale sur l'essence,

laquelle a été annulée.

- b. Que le surplus ponctuel de 57 millions de dollars en recettes issues de la taxe fédérale sur l'essence soit investi pour combler le retard en matière de renouvellement des infrastructures (routes, ponts et infrastructures de transport actif), comme l'indique le rapport.
- c. Que les recettes d'imposition générées par les nouvelles propriétés (croissance de l'évaluation foncière) soient estimées à 1,5 % de l'imposition actuelle pour l'année 2020, et que le Conseil demande aux conseils du Service de police d'Ottawa, de Santé publique Ottawa et de la Bibliothèque publique d'Ottawa et à la Commission du transport en commun d'élaborer leur budget en fonction de cette allocation.
- d. Que tous les frais d'utilisation municipaux soient augmentés conformément à la directive du cadre budgétaire ou du Plan financier à long terme V.
- e. Que les frais de collecte des déchets soient augmentés conformément au rapport « Renouvellement des contrats de collecte des déchets solides en bordure de rue », qui a été approuvé.
- f. Que le budget des immobilisations de 2020 soit établi conformément à la directive de l'étude préliminaire de 2019 sur les redevances d'aménagement, du Plan financier à long terme V et du cadre budgétaire.
- g. Que le budget provisoire financé par les redevances de 2020, soit élaboré en fonction du Plan financier à long terme V approuvé en 2017 – eau, eaux usées et eaux pluviales.
- 3. Que soient approuvés les frais d'utilisation de la Direction des loisirs, de la culture et des installations pour l'année 2020, décrits dans le document 2, afin que les inscriptions et les locations

effectuées en 2019 pour 2020 puissent être payées aux taux de 2020, comme décrit dans le présent rapport.

Isabelle Jasmin, trésorière municipale adjointe, Direction générale des services des finances, présente un diaporama détaillé au Comité. Une copie est conservée au greffe municipal.

Tanya Nayler, résidente, félicite la Ville pour la création de la Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres et parle de la *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*, signalant l'incidence de cette dernière sur l'égalité entre les sexes. Elle suggère que la Ville se reporte à cette loi au moment de préparer son budget de 2020, et elle exhorte le Comité à reconnaître le rôle des services de garde d'enfants dans la vie des femmes qui sont sur le marché du travail. Une copie de sa présentation est conservée au greffe municipal.

Les membres discutent avec le personnel et lui posent des questions concernant les répercussions sur les zones urbaines et rurales, la taxe prélevée pour le transport en commun, les fonds de réserve pour immobilisations destinés aux services policiers et aux bibliothèques, et la taxe sur l'essence. Le Comité demande que certains renseignements soient fournis en vue de l'étude du budget, plus précisément :

- (1) que le personnel de la Direction générale des services des finances inclue dans le rapport budgétaire à déposer le 6 novembre 2019 la portion de l'augmentation des dépenses de la Ville qui est attribuable à sa croissance;
- (2) que le personnel de la Direction générale des transports fournisse à la conseillère Kavanagh une matrice présentant :
 - (a) le nombre de titulaires d'un laissez-passer ECOPASS et d'un laissezpasser pour personnes à faible revenu;
 - (b) l'incidence directe d'une hausse de 2,5 % sur les titulaires des laissezpasser susmentionnés;
 - (c) des statistiques sur la diminution du nombre d'usagers;
 - (d) des statistiques sur les autobus qui sont en retard ou ne passent pas.

Le Comité ADOPTE les recommandations du rapport et donne les instructions suivantes au personnel :

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL

Demander au personnel de la Direction générale des services des finances d'examiner les options, notamment la possibilité de recruter une entreprise ou d'acheter un système pour examiner et évaluer les recettes fiscales de la Ville.

6. AJUSTEMENT DU BUDGET DES IMMOBILISATIONS ET CESSATION DE PROJETS SOUTENUS PAR LES IMPÔTS FONCIERS ET LES REDEVANCES

ACS2019-FSD-FIN-0002

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil:

- 1. d'autoriser la cessation des projets d'immobilisations qui figurent au document 1;
- d'approuver les ajustements budgétaires décrits dans le document 2;
- 3. en raison de la clôture des projets et des ajustements budgétaires, remboursement des soldes de financement suivants (financement requis) et élimination du pouvoir d'endettement:
 - Fonds de réserve financés par les immobilisations de 28,5 millions de dollars;
 - Redevances d'aménagement de 16,6 millions de dollars;
 - Pouvoir d'endettement de 11,3 millions de dollars.

- 4. d'autoriser le maintien des projets du document 3 qui remplissent les critères de cessation;
- 5. de prendre connaissance des ajustements budgétaires décrits dans le document 4, apportés aux termes du Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs (no 2018-397), dans sa version modifiée, et ayant trait aux travaux d'immobilisation

Pendant la partie de la réunion consacrée aux points à adopter sur consentement, le conseiller Hubley présente la motion suivante :

FEDCO MOTION 7/4

Motion du conseiller A. Hubley

ATTENDU QUE les projets nos 907423 (agrandissement du parc Meadow Breeze) et 905842 (parc Romina) font partie de la liste des projets d'immobilisations auxquels il est recommandé de mettre un terme (document 1 du rapport intitulé « Ajustement du budget des immobilisations et cessation de projets soutenus par les impôts fonciers et les redevances »);

ATTENDU QUE ces deux parcs se trouvent dans des secteurs de haute densité récemment aménagés et en pleine expansion du quartier;

ATTENDU QUE les deux parcs existants pourraient accueillir de nouveaux éléments et équipements;

ATTENDU QU'il faudrait éviter de clore ces projets à ce stade afin que de nouveaux éléments puissent être aménagés dans ces parcs pour accroître leur utilisation et favoriser la croissance de ces secteurs;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le document n° 1, intitulé « Capital Projects Recommended for Closure », soit modifié afin de retirer les projets n° 907423 et 905842 de la liste des projets d'immobilisations auxquels il est recommandé de mettre un terme.

Le Comité ADOPTE les recommandations du rapport dans leur version modifiée par la motion n° 7/4 et en PREND ACTE.

BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL SERVICES LÉGISLATIFS

7. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENT ET

MOTIONS DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT

ÉCONOMIQUE POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 23 AOÛT 2019

ACS2019-CCS-FED-0012

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

SERVICES JURIDIQUES

8. RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES SERVICES JURIDIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2019

ACS2019-CCS-LEG-0004

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique et le Conseil municipal prennent connaissance du présent rapport.

REÇUE

SERVICES DE PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

BUREAU DES BIENS IMMOBILIERS MUNICIPAL

9. <u>DÉSIGNATION DES 14 878 PIEDS CARRÉS DU 141, AVENUE LAURIER O</u> EN TANT QU'IMMOBILISATION MUNICIPALE

ACS2019-PIE-CRO-0001

SOMERSET (14)

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :

- 1. de désigner immobilisation municipale une partie du 141, ave Laurier O, comprenant 14 878 pieds carrés d'espace de bureau, aux fins de l'administration générale de la municipalité, comme le décrit davantage le présent rapport et le permet le paragraphe 110(6) de la Loi de 2001 sur les municipalités, et comme le définit le Règlement de l'Ontario 603/06, dans sa version modifiée;
- 2. d'appliquer la désignation d'immobilisation municipale, dans le cadre d'un accord relatif aux immobilisations municipale entre la Ville d'Ottawa et Gillin Engineering and Construction LTD, et de promulguer un règlement en vertu des exigences de la Loi de 2001 sur les municipalités et comme le précise le présent rapport;
- 3. d'autoriser le directeur du Bureau des services immobiliers municipaux, en consultation avec le greffier municipal et avocat général, à conclure et à signer l'accord relatif aux immobilisation municipales.

ADOPTÉES

10. <u>DÉSIGNATION DES 8 718 PIEDS CARRÉS DU 580, PROMENADE TERRY</u> FOX EN TANT QU'IMMOBILISATION MUNICIPALE

ACS2019-PIE-CRO-0002

KANATA-SUD (23)

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :

- 1. de désigner immobilisation municipale une partie du 580, promenade Terry Fox, comprenant 8 718 pieds carrés d'espace de bureau, aux fins de l'administration générale de la municipalité, comme le décrit davantage le présent rapport et le permet le paragraphe 110(6) de la Loi de 2001 sur les municipalités, et comme le définit le Règlement de l'Ontario 603/06, dans sa version modifiée;
- 2. d'appliquer la désignation d'immobilisation municipale, dans le cadre d'un accord relatif aux immobilisations municipale entre la Ville d'Ottawa et 1457722 ONTARIO INC., et de promulguer un règlement en vertu des exigences de la Loi de 2001 sur les municipalités et comme le précise le présent rapport;
- 3. d'autoriser le directeur du Bureau des services immobiliers municipaux, en consultation avec le greffier municipal et avocat général, à conclure et à signer l'accord relatif aux immobilisation municipales.

ADOPTÉES

11. <u>DÉLÉGATION DE POUVOIRS – ACQUISITION ET VENTE DE TERRAINS</u> ET DE PROPRIÉTÉS, DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2019

ACS2019-PIE-CRO-0004

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique prenne connaissance du présent rapport.

REÇUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PLANIFICATION À LONG TERME

12. <u>ZONES D'AMÉLIORATION COMMERCIALE – RAPPORTS ANNUELS DE 2018</u>

ACS2019-PIE-EDP-0037

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil de prendre connaissance des rapports annuels et des états financiers vérifiés de 2018 des zones d'amélioration commerciale.

REÇUE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES NOVATEURS POUR LA CLIENTÈLE TRANSFORMATION DES SERVICES

13. PROCESSUS PROPOSÉ DANS LE CADRE DES PRIORITÉS DU MANDAT 2019-2022 DU CONSEIL

ACS2019-ICS-ST-002

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil:

- Approuver la démarche recommandée d'élaboration des priorités pour le mandat du Conseil 2019-2022 décrite dans le présent rapport de même que l'échéancier d'examen du Comité et du Conseil; et,
- Recevoir le document 1 ci-joint (Version provisoire Priorités pour le mandat du Conseil 2019-2022) à titre informatif en prévision des consultations des conseillers de quartier sur les budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations 2020 des programmes financés par les recettes fiscales et les redevances.

Steve Kanellakos, directeur municipal, en compagnie de Kendall Gibbons et de René de Cotret, donne une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal. Le conseiller M. Fleury est présent à cette partie de la réunion.

M. Alex Cullen, au nom de la Fédération des associations civiques d'Ottawa, dit souscrire aux priorités du Conseil, mais émet des réserves à l'égard du Plan directeur des transports et des initiatives pour des déplacements sûrs.

Comme il n'y a pas d'autre intervenant, le personnel répond aux questions concernant l'éventuelle incompatibilité du Plan officiel et des priorités du Conseil.

<u>Puisqu'il n'y a aucune autre question, le Comité ADOPTE le rapport tel quel et en PREND ACTE.</u>

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

Α	STRATÉGIE DE MISE-EN-ŒUVRE POUR LES COURS BAYVIEW		
	ACS2019-PIE-CRO-0003	KITCHISSIPPI (15)	
В	RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES DÉBENTURES 2019-272		
	ACS2019-FSD-FIN-0001	À L'ÉCHELLE DE LA VILLE	
С	NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT AU SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS	COMITÉ CONSULTATIF	
	ACS2019-CCS-GEN-0047	À L'ÉCHELLE DE LA VILLE	
D	RENDEZ-VOUS 2019 RÉSEAU DES VILLES FR FRANCOPHILES D'AMÉRIQUE	RANCOPHONES ET	
	ACS2019-OCC-GEN-0003	À L'ÉCHELLE DE LA VILLE	

AUTRES QUESTIONS

MISE À JOUR SUR LA STRATÉGIE SUR LA CONDITION FÉMININE ET L'ÉQUITÉ DES GENRES

* Voir la motion de la conseillère Dudas adoptée en début de réunion.

La conseillère T. Kavanagh fait verbalement le point sur la condition féminine et l'équité des genres et présente M^{me} Sawsan Al-Refaei, spécialiste du sujet. Elle annonce qu'il y aura un forum de mobilisation du public à l'hôtel de ville les 16, 23 et 24 septembre, de 9 h à midi.

REÇUE

MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

OPEN CITY NETWORK - NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité suspend l'application des *Règles de procédure* afin que soit examinée la motion suivante :

FEDC MOTION No. 7/5

Motion de la conseillère J. Sudds

Que la motion suivante soit ajoutée à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui, en vertu du paragraphe 89(3) des *Règles de procédure*, étant donné que la prochaine réunion du conseil d'administration a lieu avant la prochaine réunion du Comité.

ATTENDU QUE la conseillère Sudds a été approchée par le réseau Open City Network (OCN) pour siéger à son conseil d'administration;

ATTENDU QUE le mandat de l'OCN cadre bien avec celui du Sous-comité de la technologie de l'information, qui est :

« d'explorer les produits et services de technologies de l'information, y compris les initiatives relevant de la Stratégie de la Ville d'Ottawa en matière de ville intelligente, qui peuvent améliorer l'accès du public aux services municipaux, accroître la connectivité à l'échelle de la ville et

renforcer l'économie, en misant sur des technologies et des produits existants et nouveaux »;

ATTENDU QUE le mandat de l'OCN concorde avec la Stratégie de la Ville d'Ottawa en matière de ville intelligente et favorise les nouvelles approches novatrices en matière de services municipaux qui permettent de répondre aux besoins des résidents et des communautés de façon proactive;

ATTENDU QUE le parc technologique de Kanata-Nord est le plus grand parc technologique du Canada, contribuant à hauteur de plus de 13 milliards de dollars au PIB du pays – il héberge plus de 500 entreprises, dont beaucoup sont à la tête du développement et de l'application de technologies de ville intelligente –, et que le mandat de l'OCN, en particulier concernant la création d'infrastructures numériques publiques s'appuyant sur les normes en matière de données, pourrait revêtir un intérêt pour la Ville;

ATTENDU QUE les frais de déplacement associés au poste correspondent à ce qui figure dans l'Examen de mi-mandat de la structure de gestion municipale de 2010-2014 et que les dépenses des représentants du Conseil municipal sont financées à même le budget des Services administratifs, avec l'approbation du Conseil:

ATTENDU QUE les membres du Conseil qui se déplacent aux frais de la Ville doivent soumettre un rapport (rapport d'information ou rapport d'information distribuée auparavant) faisant état de leurs expériences, de leurs apprentissages et des façons dont la position ou les intérêts de la Ville ont été défendus;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil de nommer la conseillère Jenna Sudds au conseil d'administration de l'Open City Network pour le mandat 2018-2022 du Conseil municipal;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Comité des finances et du développement économique demande au Conseil de surseoir à l'application des *Règles de procédure* pour étudier la présente motion à sa réunion du 11 septembre 2019.

ADOPTÉE

COMITÉ DIRECTEUR DE LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU CORRIDOR RIDEAU

FEDCO MOTION 7/6

Motion de la conseillère J. Harder

Que le Comité des finances et du développement économique (CFDE) suspende l'application des *Règles de procédure* pour ajouter la Stratégie d'aménagement du corridor Rideau à l'ordre du jour de la présente réunion du CFDE, considérant qu'une confirmation est requise d'ici la fin septembre 2019.

ATTENDU QU'en 2010, Parcs Canada a officiellement conçu la Stratégie d'aménagement du corridor Rideau en vue d'évaluer le caractère visuel du corridor Rideau;

ATTENDU QUE la Stratégie d'aménagement du corridor Rideau relève d'un comité directeur composé de représentants des municipalités situées le long du corridor et d'autres parties ayant une influence sur l'urbanisme et l'aménagement sur ce même corridor, dont Parcs Canada, la Commission de la capitale nationale, le gouvernement de l'Ontario, les Premières Nations et les offices de protection de la nature;

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa nomme un représentant du secteur urbain et un représentant du secteur rural pour siéger au comité directeur de la Stratégie d'aménagement du corridor Rideau, et qu'elle doit nommer de nouveaux représentants à la suite de l'élection de 2018;

ATTENDU QUE les conseillers George Darouze et Riley Brockington ont accepté de siéger en tant que représentants rural et urbain, respectivement;

ATTENDU QUE Parcs Canada a demandé une confirmation des représentants de la Ville d'Ottawa d'ici la fin septembre 2019;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil de nommer les conseillers Darouze et Brockington au comité directeur de la Stratégie d'aménagement du corridor Rideau pour représenter la Ville durant le mandat du Conseil 2018-2022.

Coordonnatrice du comité		
Carole Legault	Maire Jim Watson	
Original signé par :	Original signé par :	
La séance est levée à 12 h 24.		
LEVÉE DE LA SÉANCE		